

الرقم: 005/2	الموضوع: العنف ضد المرأة		مركز المرأة العربية للتدريب والبحوث 
البلد: تونس	موقع الواب :	المصدر :	
العدد و [ص] :	التاريخ: 27-10-2010	Le renouveau	

3ÈME CONGRÈS DE L'ORGANISATION DE LA FEMME ARABE

Stratégie régionale pour la protection de la femme arabe contre la violence

Préserver la dignité de la femme et la protéger contre toute forme de marginalisation et de discrimination

- La stratégie constitue une feuille de route pour la femme arabe dans son combat pour s'affranchir des pratiques négatives qui l'entravent

La stratégie régionale pour la protection de la femme arabe contre la violence, devant être lancée, à l'occasion du 3^{ème} congrès de l'Organisation de la femme arabe (OFA), qui se tiendra sous la présidence de Mme Leila Ben Ali, épouse du Président de la République et présidente de l'OFA, constituera un nouveau jalon et un acquis de qualité qui viendra enrichir le capital des actions de l'Organisation visant à promouvoir davantage la condition de la femme arabe et à préserver sa dignité.

Cette stratégie dont les objectifs sont en parfaite harmonie avec l'ensemble des autres initiatives tunisiennes et qui se distingue par son réalisme et son efficacité, à l'instar de la commission de la femme arabe pour le Droit international humanitaire et de l'Observatoire des législations sociales et politiques arabes relatives à la situation de la femme, vient répondre aux aspirations de la femme arabe à un surcroît de modernité et de participation à l'édification d'un avenir meilleur pour les sociétés arabes.

Ce mécanisme, que la première dame de Tunisie avait appelé à sa mise en place et qui a été adopté lors de la 4^{ème} session du conseil supérieur de l'OFA, réuni à Tunis, les 24 et 25 juin 2009, est venu consacrer la volonté commune de prémunir les femmes arabes contre tout ce qui est de nature à entraver leur contribution active à la réalisation du développement de leurs sociétés.

Mme Leila Ben Ali avait, en effet, souligné dans son allocution d'ouverture de cette session, le souci de préserver la dignité de la femme, de la protéger contre toutes les formes de marginalisation et de discrimination et de promouvoir sa condition sur la base d'une vision civilisationnelle qui consacre ses droits et tend à développer les mentalités, les positions et les comportements.

D'autre part, la publication de l'ouvrage référence intitulé «La violence à l'égard de la femme, entre le poids de la réalité et la consécration des valeurs universelles», au cours de la première année du mandat de la Tunisie à la tête de l'OFA, a été un facteur marquant sur la voie de la conception de cette stratégie, dès lors qu'il a brisé le mur du silence qui entoure le phénomène de la violence et de la discrimination contre la femme.

Dans la préface de cet ouvrage qui résume la vision de Mme Leila Ben Ali du phénomène de la violence qui porte atteinte à la femme et à sa dignité, l'épouse du Président de la

République affirme que «la violence à l'égard de la femme figure parmi les phénomènes qui affectent le plus l'essence de l'humanité et prouve qu'il reste encore beaucoup de chemin à parcourir pour que l'humanité de l'homme soit parachevée».

La présidente de l'OFA a conforté cette vision profonde en indiquant que «l'éradication de ce phénomène n'est pas seulement une consécration des droits de l'homme, mais aussi une élimination de l'un des principaux obstacles qui entravent le processus de développement dans les pays arabes en empêchant la moitié de la société d'accomplir convenablement sa mission, et que la lutte contre ce phénomène est, tout d'abord un combat culturel, éducatif et d'information, avant d'être un combat juridique et répressif».

● Volonté commune de prémunir les femmes arabes contre tout ce qui est de nature à entraver leur contribution active à la réalisation du développement dans leurs sociétés

La présidente de l'OFA a démontré, ainsi, que l'évolution enregistrée au niveau des législations arabes dans ce domaine et la régression de ce phénomène compte tenu du progrès social, de la généralisation de l'enseignement et de la mise en œuvre des stratégies nationales en la matière, demeurent incomplètes, tant que des efforts supplémentaires plus globaux ne seront pas déployés.

Conformément à une approche qui vise à cerner ce phénomène et à identifier ses racines profondes et ses formes au sein des sociétés arabes, cet ouvrage a comporté 12 études dans lesquelles leurs auteurs ont fait la lumière, notamment, sur les dimensions humaniste, législative, économique et sociale de ce phénomène.

Le contenu de cet ouvrage a été, par ailleurs, enrichi par des annexes portant sur les décisions, conventions et législations y afférentes.

Partant du souci de consolider l'action commune à l'égard de ce phénomène, une conférence arabe s'est tenue, les 8 et 9 mars 2010, à l'occasion de la célébration de la Journée mondiale de la femme, sur le thème «La lutte contre la violence à l'égard de la femme, une consécra-

tion des valeurs universelles».

L'ouverture des travaux de cette conférence a été marquée par un discours de Mme Leila Ben Ali qui a véhiculé une analyse courageuse et pertinente des approches d'avant-garde dans le domaine de la protection de la femme contre la violence et la discrimination.

Cette manifestation avait été couronnée par une première mouture du cadre général de la stratégie régionale pour la protection de la femme arabe contre la violence, stratégie qui devait s'étendre sur une période de cinq ans et comprendre six volets se rapportant à la participation, à la prévention, à la protection et à l'approfondissement de la conscience, outre la fourniture des données et des recherches, le suivi et l'évaluation.

Il est ainsi attendu que cette stratégie constitue une feuille de route pour la femme arabe dans son combat pour s'affranchir des pratiques négatives qui l'entrave, et permettre à l'OFA, sous l'impulsion des premières dames arabes, d'être à l'avant-garde des structures gouvernementales et des composantes de la société civile qui s'emploient à prévenir et à endiguer ce phénomène qui ne porte pas seulement atteinte à la place de la femme et à son rôle dans les sociétés arabes, mais paralyse aussi ses capacités à contribuer au progrès de la société et à la réalisation du développement durable.

En proposant cette stratégie et en accordant un suivi personnel aux différentes phases de son élaboration et sa mise en œuvre, Mme Leila Ben Ali concrétise la forte volonté, exprimée depuis le début de son mandat à la tête de l'OFA, en mars 2009, de présenter des initiatives pratiques et d'adopter des approches, des programmes, des plans et des mécanismes nouveaux, propres à permettre à l'Organisation d'entamer une nouvelle étape pour la promotion des droits de la femme arabe.

Nul doute que la Tunisie ne ménagera aucun effort dans la lutte contre le phénomène de la violence qui est à l'opposé des valeurs humanistes et la garantie du droit de la femme arabe à la liberté de circulation et de propriété, domaines dans lesquels la Tunisie s'est classée, selon le rapport «The Economist Intelligence Point», au premier rang à l'échelle internationale, en obtenant 100 points, devançant en cela des pays considérés comme étant des modèles en la matière, à l'instar de la Suède, la Belgique, la Norvège, la Finlande et l'Allemagne. (TAP)